

BPA Aménagements paysagers (BPA AP)



BPA Aménagements paysagers (BPA AP)

Niveau 4 (Bac)



Code diplôme

45321403

Code RNCP

38314

Date d'enregistrement RNCP

24/11/2023

Certificateur

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 4 (cadre européen des certifications)

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Brevet professionnel agricole (BPA)



ISVT - La Salle

Coordonnées

72, avenue de Vals
43750 - VALS-PRÈS-LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
<https://isvt.fr/>

Contacts

Contact de la formation

Vincent GOIMARD
vincent.goimard@cneap.fr
04 71 02 10 81

Référent handicap

Mélanie BIGUEY
melanie.biguey@cneap.fr
04 71 02 10 81



Informations générales

- **Type de formation:** Formation en apprentissage



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Publics et objectifs

- **Public concerné:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement
- **Objectifs:**
 - Élaborer un projet professionnel dans le secteur
 - Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
 - Communiquer dans une situation professionnelle
 - Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu ainsi qu'aux infrastructures paysagères
 - Utiliser des matériels et équipements de l'entreprise
 - Conduire un chantier de création ou d'entretien d'un espace paysager



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 2ème année
- **Date de début:** 18/09/2024
- **Date de fin:** 12/07/2025
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possibles pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 2 semaines
- **Commentaire rythme:** • sur les périodes de vacances scolaires, l'apprenti est en entreprise.
- Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
- Le calendrier d'alternance est remis à l'apprenti et au maître d'apprentissage lors de la signature du contrat.
- **Durée en année:** 1
- **Durée en heure de formation:** 455
- **Durée en heure en entreprise (minimum):** 1225



Prérequis

- **Âge:** De 16 à 29 ans révolus.
Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Voie d'accès:** Être titulaire d'une première année de BP AP
- **Qualités attendues:** • Appréciation du travail en extérieur
 - Attrait pour la nature
 - Envie d'apprendre en pratiquant
 - Posséder une bonne condition physique



Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé (entreprise de travaux paysagers, bureau d'étude spécialisé en aménagement...).
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Se situer en tant que professionnel du paysage

Bloc de compétence 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

Bloc de compétence 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

Bloc de compétence 4 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

Bloc de compétence 5 : Mettre en place des infrastructures

Bloc de compétence 6 : Conduire un atelier de productions horticoles

• **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Non



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

• **Modalités d'évaluation:** L'évaluation se fera par Unités Capitalisables (UC) sous forme d'épreuves de mises en situation professionnelles ou sociales au cours de la formation.

• **Crédits ECTS:** Non

• **Equivalences:** Nous consulter pour une étude personnalisée.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

- **Passerelles:** Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Suites de parcours:**
 - Certificats de spécialisation (constructions paysagères, élagage, ...)
 - BTS Aménagements paysagers
- **Débouchés professionnels:**
 - Chef d'équipe, Chef d'entreprise du paysage
 - En collectivité locale (commune), en entreprise de travaux paysager



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:** Entretien ou RDV individuel, Inscription sur candidature
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Pour postuler à cette formation, merci de cliquer sur le lien suivant : <https://akteap.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

- Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.
- Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.
- Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

- Certification CACES 1 Engins de chantier
- Intervention avec des collectivités locales (commune, département), nombreuses réalisations pratiques sous forme de chantier école
- Appartenance au réseau d'établissements d'Aktéap

Restauration: Oui

• Détails:

Self avec cuisine sur place

- **Accessibilité PSH de la restauration:** Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Internat sur place

- **Accessibilité PSH de l'hébergement:** Non

Matériel / Équipement:

-

- **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

- **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
- Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
- Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

→ Plus d'infos : www.1jeune1solution.gouv.fr



Accès et accessibilité P.S.H

• Accès par transport:

Parking privé gratuit sur place

Parc vélo

Bus (lignes C, G, L) arrêt ISVT

Transports scolaires (vers l'intermodal)

- **Accessibilité P.S.H des locaux:** Oui totale